

Cadre Post-2015

L'eau parmi les 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies

Les 193 Etats membres des Nations Unies ont adopté, lors du Sommet du 25-27 septembre 2015, un programme commun pour le développement durable après 2015, qui prévoit notamment un accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030, ainsi qu'une meilleure gestion des ressources en eau. Un engagement politique majeur qui doit désormais se traduire par des actions concrètes dans tous les pays.

La déclaration adoptée par les Nations Unies s'intitule « [Transformer notre monde d'ici 2030 : un nouveau programme d'action mondiale](#) ». Elle est composée d'un préambule, une introduction, la liste des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) et leurs 169 cibles associées, une section sur les moyens de mise en œuvre et une section sur le suivi-évaluation.

UNE AVANCEE POLITIQUE MAJEURE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT !

La Coalition Eau est très satisfaite de voir que l'eau est présente à plusieurs niveaux dans la déclaration :

- ➔ Le paragraphe 7 sur la vision pour l'après-2015 fait référence au droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement, avec une mention à l'hygiène.
- ➔ L'Objectif du Développement Durable n°6 est « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il contient 6 cibles et 2 cibles de moyens (*voir ci-dessous*).
- ➔ L'eau est présente dans certaines cibles d'autres objectifs : référence aux maladies liées à l'eau et à la pollution de l'eau dans l'ODD 3 (santé), aux catastrophes liées à l'eau dans l'ODD 11(villes et communautés durables), à la pollution de l'eau dans l'ODD 12 (consommation et production responsable), aux écosystèmes aquatiques dans l'ODD 15 (vie terrestre)... Notons également des références aux « besoins de base » dans l'ODD 1 (pauvreté) et l'ODD 11(villes et communautés durables).

Les cibles de l'ODD 6 :

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Cet ODD 6 constitue un engagement politique formel de la part de la communauté internationale pour résoudre les défis majeurs liés à l'eau, en particulier le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement qui touche encore des milliards de personnes. Mais, à l'heure des célébrations, nous devons rappeler que cet engagement n'est que la première étape d'un long travail.

ET MAINTENANT ? L'ENJEU DE LA MISE EN ŒUVRE

Tous les Etats doivent s'engager pleinement à mettre en œuvre et adapter au niveau national cette feuille de route universelle. Les ODD doivent être traduits dès maintenant dans des plans de développement nationaux, élaborés de manière participative, comme le recommande la campagne Beyond 2015. Etant donné le nombre important d'objectifs, certains Etats sont tentés de sélectionner une liste restreinte de cibles sur lesquelles concentrer leurs efforts. Or, les ODD sont indivisibles et interdépendants. Les plans nationaux doivent donc contenir des mesures pour la réalisation progressive de tous les ODD, de manière intégrée.

Pour faciliter les arrangements institutionnels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cet agenda, les Etats devront s'appuyer sur les conclusions (et même, aller au-delà) de la Conférence d'Addis-Abeba sur le Financement du Développement et sur l'ODD n°17 sur les moyens de mise en œuvre.

Le Président français, François Hollande, a annoncé dimanche 27 septembre que la France apporterait sa pierre à l'édifice, en augmentant son Aide Publique au Développement de 4 milliards d'euros supplémentaires à partir de 2020. Sans préciser toutefois la répartition entre prêts et dons.

La vigilance de la société civile dans tous les pays sera cruciale pour s'assurer que les dirigeants mettent en œuvre ce programme, rendent compte des progrès de façon transparente et respectent le principe majeur de cet agenda : « Ne laisser personne derrière ».

RESSOURCES UTILES

- La déclaration adoptée par les Nations Unies Unies [«Transforming our world : the 2030 Agenda for sustainable development»](#)
- Une [infographie sur l'ODD 6](#) du Partenariat Français pour l'Eau : pour promouvoir l'agenda post-2015 et l'ODD sur l'eau et l'assainissement.
- Un [Guide pratique pour passer de la politique à l'action](#) de Beyond 2015 : pour fournir des outils de plaidoyer aux Organisations de la Société Civile sur la mise en œuvre de l'agenda post-2015 au niveau national